




Déductions applicables au revenu



AOÛT 2008

Yukon
Santé et Affaires sociales

Déductions applicables au revenu

Si vous recevez de l'assistance sociale et que vous êtes célibataire, vous avez droit à une exemption de 100 \$ sur vos revenus provenant de toutes autres sources. Si vous êtes un parent unique et que vous recevez une pension alimentaire pour enfant, vous pouvez garder 150 \$ de cette somme et la différence sera prise en compte dans le calcul de vos prestations d'assistance sociale.

Déduction du revenu gagné

De plus, vous pouvez quand même recevoir des prestations d'assistance sociale si vous travaillez, mais que vous ne gagnez pas assez d'argent pour subvenir à vos besoins. S'il est établi que vous êtes admissible à l'assistance sociale et que vous avez un emploi, vous avez droit à une déduction du revenu gagné, et seulement 50 % de votre salaire brut sera pris en compte pour le calcul de votre revenu mensuel.

Par exemple, si vous gagnez 1 000 \$ par mois, la moitié de cette somme (500 \$) sera déduite de vos revenus dans le calcul du revenu mensuel pour établir le montant de vos prestations.

Cette déduction du revenu gagné vous aidera à entrer sur le marché du travail et à acquérir des connaissances et des compétences de travail tout en continuant à recevoir de l'aide pour répondre à vos besoins essentiels.

Vous pouvez profiter de cette déduction de 50 % pendant trois ans, après quoi la déduction passe à 25 %.

Il faut noter que la déduction de 50 % ne s'applique pas au calcul du revenu au moment de déterminer l'admissibilité quand vous présentez votre première demande.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'agent responsable de votre dossier ou le bureau de l'assistance sociale de votre localité.

Bureaux de l'assistance sociale

Carcross (relève du bureau de Teslin)

C.P. 174, Carcross Y0B 1B0
821-4301

Carmacks/Route du Klondike

C.P. 95, Carmacks Y0B 1C0
863-5800

Dawson

C.P. 339, Dawson Y0B 1G0
993-5543

Faro

C.P. 148, Faro Y0B 1K0
994-2749

Haines Junction (dessert aussi Destruction Bay, Burwash Landing, Beaver Creek)

C.P. 5445, Haines Junction Y0B 1L0
634-2203

Mayo/Elsa

C.P. 9, Mayo Y0B 1M0
996-2283

Old Crow (relève du bureau de Dawson)

C.P. 98, Old Crow Y0B 1N0
993-5543 (à Dawson)
ou 966-3124 (à Old Crow)

Pelly Crossing

C.P. 62, Pelly Crossing Y0B 1P0
537-3300

Ross River

C.P. 111, Ross River Y0B 1S0
969-2291

Teslin

C.P. 147, Teslin Y0A 1B0
390-2588

Watson Lake

C.P. 305, Watson Lake Y0A 1C0
536-2232

Whitehorse

3168, 3^e Avenue, Whitehorse Y1A 1G3
667-5674